

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**MARCHES PUBLICS**

**GROUPEMENT DE COMMANDES  
ASSURANCE STATUTAIRE**

Délibération : **06.2014.056**

Transmis en préfecture le :

**6 juin 2014**

Séance du : **3 juin 2014**

Compte-rendu affiché le **10 juin 2014**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **27 mai 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Philippe MASSON**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER (à partir du point 5), Karine GUERIN, Bernadette VIVES-MALATRAIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Membres absents excusés à la séance :

Guillaume COUALLIER (jusqu'au point 4), Michel MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Pouvoirs :

Guillaume COUALLIER à Agnès JAGET (jusqu'au point 4), Michel MONNET à Maryse JOBERT-FIORE, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Isabelle PICHERIT à Bernadette VIVES-MALATRAIT

Membres absents à la séance :

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Anne-Marie JANAS**

La Ville de Saint-Genis-Laval a conclu, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 par le biais d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, un contrat d'assurance garantissant, pour une durée d'un an, les risques statutaires.

Les garanties pour lesquelles la Ville est remboursée après un délai de carence s'appliquent à l'ensemble des agents titulaires et stagiaires relevant de la CNRACL. Les événements couverts concernent le décès, l'accident du travail, les maladies professionnelles, les maladies ordinaires ou accidents de la vie privée, les maladies graves, la maternité et l'adoption.

Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2014, il convient d'organiser les modalités de la consultation des entreprises pour l'attribution du nouveau marché relatif à cet objet.

L'analyse des besoins montre que le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Genis-Laval doit également s'assurer une couverture pour les mêmes risques.

Aussi, et comme le prévoit l'article 8 du code des marchés publics, il apparaît opportun d'associer cet établissement public à la procédure de passation et de conclure une convention de groupement de commandes avec celui-ci.

Une telle option permettra aux deux structures, outre la facilitation de la gestion de la procédure de passation du marché, de réaliser des économies d'échelles importantes.

Les caractéristiques de ce groupement de commandes sont reprises dans la convention annexée au présent projet de délibération. Cette convention a pour objectif de définir les modalités de fonctionnement et d'organisation administrative, technique et financière du groupement de commandes.

Une procédure commune à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale sera engagée conformément au code des marchés publics.

Compte tenu du montant des primes pour les risques à couvrir, la procédure de passation sera celle de l'appel d'offre ouvert prévue par les articles 57 à 59 du code des marchés publics.

Un contrat sera conclu pour chaque membre du groupement, chaque membre du groupement assumant le règlement des prestations qui lui incombent.

Parallèlement, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale se prononcera sur l'approbation de cette convention de groupement de commandes lors de sa séance du 20 juin 2014.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la convention annexée à la présente délibération ayant pour objet la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Genis-Laval pour le marché public relatif à l'assurance statutaire;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Anne-Marie JANAS ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour Extrait Certifié Conforme,  
**Le Maire,**

